

**NON AU PROJET GNL SAGUENAY !**  
**SOU MIS AU BAPE**  
**PAR VALÉRIE LACOSTE MAJOR**

### **Description du projet**

Le projet de l'entreprise québécoise Gazoduc consiste à construire un gazoduc de 780 km entre le nord-est de l'Ontario et le Saguenay et ce sur un corridor de 60 km. Le projet reliera l'Ontario à Saguenay en passant par l'Abitibi-Témiscamingue et la Mauricie. Au Québec, quarante-trois collectivités et cinq communautés des Premières Nations se trouve sur la trajectoire proposée. Le gazoduc a pour but d'alimenter Énergie Saguenay en gaz naturel afin d'alimenter son usine de liquéfaction au Saguenay. Le projet d'Énergie Saguenay vise l'exportation à l'international de cette ressource naturelle présentée comme une énergie de transition pour remplacer d'autres énergies plus polluantes, comme le charbon et le mazout. Énergie Saguenay cible principalement l'Europe et l'Asie. Le projet est estimé à 4,5 milliards de dollars et est soutenu par deux principaux investisseurs privés : Breyercapital et Freestone.

Le Québec est déjà autosuffisant en énergie grâce à son hydroélectricité. L'image publique du projet ainsi que la transparence des investisseurs seront également questionnées. Selon un article de Radio Canada, des chercheurs affirment que les revenus générés par le projet seront investis dans des paradis fiscaux ce qui remet en cause les arguments économiques avancés. (Millet, 2019) Qui plus est, un autre enjeu réside alentour de la collaboration avec toutes les parties prenantes. Le dossier concerne beaucoup de personnes réparties sur un grand territoire, il suscite des réactions de citoyens très éloignés.

Il est à noter que la présente analyse se concentrera seulement sur la construction du gazoduc et non sur la construction de l'usine de liquéfaction.

### **Identification des enjeux environnementaux et leurs impacts**

De grands enjeux environnementaux et leurs impacts ont été identifiés. Premièrement, le gaz naturel liquéfié acheminé est d'origine fossile et son extraction sera effectué en

grande partie par fracturation hydraulique non conventionnelle. Des tremblements de terre potentiel peuvent apparaître dû à ce procédé (Non GNL Québec, s/d).

Deuxièmement, les risques de fuite de méthane peuvent se produire à différentes étapes lors de l'extraction, du transport, du traitement, de l'entreposage de GNL ce qui pourrait engendrer une contamination des sols, des nappes phréatiques et des cours d'eau. Si le gaz vient à s'échapper, il serait considéré plus nuisible que le CO<sub>2</sub> et entraînerait alors la pollution de l'air. Ces risques environnementaux sont donc inhérents à la santé humaine et environnementale. De plus, l'immensité du projet peut rendre plus difficile le contrôle environnemental. (Non GNL Québec, s/d)

Troisièmement, le tracé traversera des zones boisées, ainsi que de nombreuses rivières et aires protégées au Québec qui entraînera en parti leurs destructions. La survie de plus de 30 espèces de plantes et d'animaux vulnérables ou menacés serait à risque en raison de la trajectoire. D'ailleurs, il faut citer les effets cumulatifs avec le projet Énergie Saguenay qui affecte une espèce en péril le béluga et d'autres espèces protégées : morse, le morse commun et le marsouin commun, ainsi qu'un certain nombre d'oiseaux marins. (Équiterre, s/d)

Quatrièmement, le projet pourrait faire augmenter les émissions de GES canadiennes d'environ 8,5 millions de tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par année. Nous parlons ici d'une énergie moins polluante que le charbon mais ce n'est pas une énergie qualifiée de verte ou renouvelable. (Non GNL Québec, s/d)

### **Synthèse des préoccupations des parties prenantes par catégorie**

En premier lieu, dans la plus importante catégorie de parties prenantes, vient le gouvernement fédéral, de même que le gouvernement provincial. En effet, comme le projet est interprovincial, les deux paliers gouvernementaux sont impliqués. Les deux gouvernements sont favorables au projet. Voulant la prospérité économique et sociale de leur population, ils sont très favorables à l'implantation du gazoduc, au point d'investir directement dans le projet.

Les associations autochtones cherchent à défendre leurs terres et territoires ancestraux, ainsi que leur patrimoine culturel. Plusieurs communautés autochtones, s'opposent au passage du corridor énergétique sur leur territoire de chasse traditionnel.

En effet, elles estiment que ce type de corridor a tendance à faciliter la circulation des prédateurs et amenuise les bases de subsistances des populations qui dépendent du territoire. Les différentes communautés sont surtout regroupées dans les nations atikamekw, algonquine et innue.

De façon similaire, les MRC et municipalités souhaitent l'évitement de leurs territoires pour préserver leurs territoires et paysages. Ce projet de gazoduc entre le nord de l'Ontario, et port Grande-Anse au Saguenay touchera 21 municipalités (Cormier, 2019). Plusieurs des maires et préfets des MRC estiment qu'ils ne voyaient aucune retombée positive dans la construction du pipeline. Une étude menée par la MRC de Vaudreuil Soulanges, qui est l'un des territoires sur lequel passe un grand nombre de pipeline a montré que les pipelines font perdre des revenus aux municipalités. En effet, cette étude révèle que lorsqu'un pipeline est localisé dans un périmètre d'urbanisation, aucune construction n'est possible dans son emprise, privant ainsi les municipalités d'un revenu de taxation bien supérieur à celui des pipelines. De plus, la construction d'un pipeline n'entraîne aucune synergie économique.

L'UPA a un point de vue identique, si ce n'est qu'elle souhaite éviter la destruction de territoires agricoles. En 2016, l'UPA avait demandé au gouvernement du Québec de soustraire entièrement la zone agricole permanente du développement des hydrocarbures. En effet, les zones agricoles ne représentant que 4% du territoire au Québec, ont déjà vu la moitié de leur superficie hypothéquée par l'étalement urbain, les routes, le captage d'eau souterraine, les aqueducs.

Vient enfin les propriétaires fonciers, directement touchés par le tracé. Ces derniers souhaitent préserver leur propriétés et milieu de vie, directement menacé par le projet.

Coalition Saguenay, ainsi que d'autres groupes environnementaux s'opposant au projet. La coalition Fjord ainsi que les autres groupes environnementaux demandent une évaluation complète du projet de gazoduc. Ces différents groupes sont surtout inquiets de l'impact qu'un tel projet pourrait avoir sur les changements climatiques, ainsi que des impacts sur les écosystèmes et les populations.

Tableau 5.1: Position, intérêt et influence des principales parties prenantes

Parties prenantes	Intérêts
Gouvernement fédéral	Développement économique et social
Gouvernement provincial	Développement économique et social
Associations autochtones	Protection des territoires et de leur patrimoine culturel
MRC et Municipalités	Protection des territoires et paysages Préoccupations économiques
UPA	Éviter la perte de territoire agricole
Propriétaires fonciers	Éviter la perte des propriétés et protection du milieu de vie
Coalition Saguenay et groupes environnementaux	Préservation de l'intégrité des milieux naturels

## BIBLIOGRAPHIE

Equiterre. 2019. "GNL Québec- Ce que vous devez savoir". Repéré à : <https://equiterre.org/actualite/gnl-quebec-%E2%80%93-ce-que-vous-devez-savoir?qclid=CjwKCAiAzanuBRAZEiwA5yf4utxcyVTI>

Shields, Alexandre. (2019). Les effets de l'usine de GNL Québec difficiles à prévoir. *Le devoir.com* . Repéré à : [https://www.ledevoir.com/societe/environnement/567277/gnl-quebec-des-impacts-climatiques-difficiles-a-prevoir?fbclid=IwAR3CRaRC\\_bw6j0PThyKSsimoQWseFohdWsjyUfcY23yVjOfNPALH6Yllds](https://www.ledevoir.com/societe/environnement/567277/gnl-quebec-des-impacts-climatiques-difficiles-a-prevoir?fbclid=IwAR3CRaRC_bw6j0PThyKSsimoQWseFohdWsjyUfcY23yVjOfNPALH6Yllds)

Bernard Brault.(2019, 15 Octobre). 40 économistes sonnent l'alarme contre GNL Québec, *La Presse. ca* Repéré à : <https://www.lapresse.ca/actualites/201910/14/01-5245397-40-economistes-sonnent-lalarme-contre-gnl-quebec.php>

Greenpeace, s/d, Non à GNL Québec . Repéré à : <https://www.greenpeace.org/canada/fr/aqir/non-a-gnl-quebec/>

Massé, Manon et Ghazal, Ruba. (2019). Cinq questions gênantes sur GNL Québec. *Le Quotidien.com* . Repéré à : [https://www.lequotidien.com/opinions/carrefour-des-lecteurs/cinq-questions-genantes-sur-gnl-quebec-60f47de2228544b5ea803863a9657424?fbclid=IwAR19yHHUhZyn9nuBGRt3wQgBwol-9VBq3\\_NfDiFYEV8En9FQHZ\\_GIRPBB48](https://www.lequotidien.com/opinions/carrefour-des-lecteurs/cinq-questions-genantes-sur-gnl-quebec-60f47de2228544b5ea803863a9657424?fbclid=IwAR19yHHUhZyn9nuBGRt3wQgBwol-9VBq3_NfDiFYEV8En9FQHZ_GIRPBB48)

Gazoduq. (s/d). À votre écoute. Repéré à <https://gazoduq.com/fr/a-votre-ecoute/demarche-information-et-de-consultation/>

Non GNL Québec, 2019. Non GNL Québec. Repéré à : <https://www.non-gnl-quebec.com/>

Millet, Lise. (2019). Des chercheurs annoncent une fuite des revenus de GNL Québec dans des paradis fiscaux. *La presse.ca* Repéré à : <https://www.lapresse.ca/actualites/201910/14/01-5245397-40-economistes-sonnent-lalarme-contre-gnl-quebec.php>

Cormier, F. (2019). Gazoduq: 21 municipalités et 150 propriétés touchées. repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2019/04/23/gazoduq-21-municipalites-et-150-proprietes-touchees>

Office national de l'énergie, sd. Droits et responsabilités des propriétaires fonciers. repéré à <https://www.cer-rec.gc.ca/bts/nws/rgltrsnpshts/2016/14rgltrsnpsht-fra.pdf>

L'Union des producteurs agricoles, Projet de loi 106 : l'UPA demande de soustraire entièrement la zone agricole permanente du développement des hydrocarbures. 2019. repéré à <https://www.upa.qc.ca/en/press-releases/2016/08/projet-de-loi-106-lupa-demande-de-soustraire-entierement-la-zone-agricole-permanente-du-developpement-des-hydrocarbures/>